



Préservez le parc national lors de votre passage

N'allumez pas de feu de camp ni de barbecue

Afin d'aider à prévenir les feux de forêt et de protéger le Parc national des Cairngorms, ses paysages remarquables et sa faune protégée, **un règlement saisonnier** concernant les feux est actuellement en vigueur.

Les feux de camp et l'usage des barbecues sont interdits entre le 1 avril et le 30 septembre. Des dérogations restreintes peuvent s'appliquer; détails disponibles sur le site cairngorms.co.uk/fires.



Tenez votre chien en laisse et montrez l'exemple

Dans les secteurs abritant des oiseaux nichant au sol, du mois d'avril au mois d'août, veuillez garder votre chien en laisse courte ou au pied. Dans les zones de protection de la faune, respectez les panneaux et gardez votre chien en laisse là où cela est requis. À proximité des élevages restez à distance du bétail et évitez d'emmener votre chien dans les pâturages avec de jeunes animaux.

Lorsque les oiseaux nichant au sol sont dérangés, leurs œufs et leurs oisillons sont vulnérables aux prédateurs. Vous pouvez aider à éviter cela en gardant votre chien en laisse.



Vous pouvez contribuer à la préservation du Parc national des Cairngorms comme un lieu d'exception en profitant de la nature de manière responsable, en respectant les autres et en prenant soin de l'environnement.

SCOTTISH **OUTDOOR**
ACCESS CODE
outdooraccess-scotland.scot



Merci de respecter les indications de ce dépliant, la signalisation sur le site et les instructions des gardes et des gestionnaires de terrain. Les recommandations peuvent varier d'un site à l'autre.

Ne laissez aucune trace lorsque vous campez en pleine nature

Installez votre campement à bonne distance des bâtiments, des routes, des sentiers et des sites historiques. Veillez à ne pas déranger la faune sauvage ni les autres usagers. Campez en petit groupe et déplacez-vous après deux ou trois nuits. Laissez l'emplacement de votre campement propre, sans aucun déchet.

Cuisinez avec précaution

Conformément à l'arrêté réglementant les feux, il est interdit d'allumer un feu de camp, même pour cuisiner (y compris dans un foyer ou un brasero), ou d'utiliser un barbecue au charbon ou au bois, entre le 1 avril et le 30 septembre. Pour plus de détails, consultez **cairngorms.co.uk/fires**.

Si vous devez cuisiner, utilisez toujours un réchaud de camping fonctionnant avec un combustible tel que le gaz ou un carburant liquide, ou bien sur un barbecue à gaz.

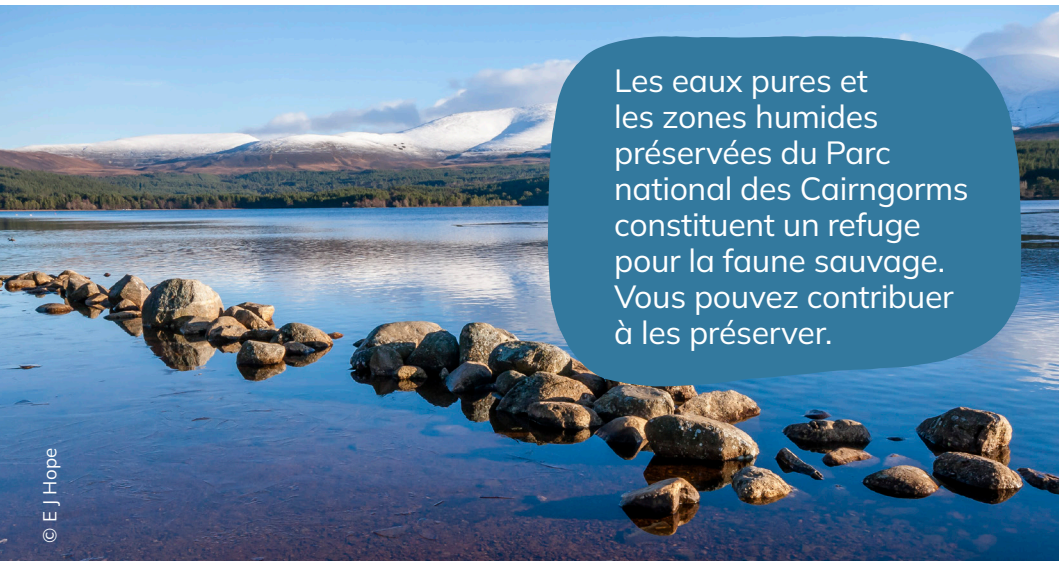


En ne laissant aucune trace, vous contribuez à prendre soin du Parc national des Cairngorms aussi bien pour les personnes que pour la nature.

© Colin Simpson

Quand vous devez aller aux toilettes, éloignez-vous des points d'eau

Privilégiez les toilettes publiques lorsqu'elles existent. À défaut, éloignez-vous d'au moins 30 mètres des lacs, des rivières et des ruisseaux, ainsi que des bâtiments et des sentiers. Creusez un trou pour enterrer les déchets solides et emportez tout papier toilette et produits sanitaires.



Les eaux pures et les zones humides préservées du Parc national des Cairngorms constituent un refuge pour la faune sauvage. Vous pouvez contribuer à les préserver.

© E J Hope

Soyez respectueux envers les autres usagers de l'eau

Si vous pratiquez le canoë, le paddle ou la baignade en milieu naturel, rappelez-vous que les lacs et rivières sont partagés avec la faune et les pêcheurs. Respectez la tranquillité de la faune sauvage et évitez les zones de nidification, comme les îles et baies couvertes de végétation. Veuillez tenir compte des panneaux indiquant les zones de conservation et des restrictions saisonnières.